

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2012**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix février deux mille douze, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le seize février deux mille douze à vingt heure et trente minutes, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; L. ZANOLIN (points 1, 4 à 21), JJ. FREDOUILLE (points 1 à 17), S. CICERONE (points 1 à 2, 4 à 11 et 14 à 21), C. MARAZANO, JF. DUMAS (points 1 à 10 et 12 à 21), G. MERGY (points 1 à 17), Z. SIMON, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER (points 1 à 11 et 14 à 21), A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER (points 1 à 3), G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN (points 1 à 16 et 18 à 21), P. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, P. LE QUERRE (points 1 à 8 et 12 à 21), F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, M. FAYE, C. VIDALENC (points 1 à 7 et 10 à 21), Conseillers Municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : J. SEGRÉ (à P. BUCHET), M. FAYOLLE (à G. DELISLE), D. BEKIARI (à S. CICERONE), B. KABANDA (à P. DUCHEMIN), J. N'GALLE-EBOA (à G. MERGY), M. BUCQUET (à JP. AUBRUN), P.H. CONSTANT (à M. GALANTE-GUILLEMINOT), JJ. FREDOUILLE (à JF. DUMAS points 18 à 21), G. MERGY (à JP DAMAIS points 18 à 21), J. GUNTZBURGER (à A. SOMMIER points 12 et 13), JF. DUMAS (à G. MERGY point 11), F. ZINGER (à L. ZANOLIN point 4 à 21)

Absents excusés : P. GUYON, D. LAFON, L. ZANOLIN (points 2 et 3), S. CICERONE (points 3, 12, 13), C. VIDALENC (points 8 et 9), P. LE QUERRE (points 9 à 11), S. LOURS-GATABIN (point 17)

Secrétaire : F. HEILBRONN

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 08 décembre 2011 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 décembre 2011 à la majorité absolue**
(M. FAYE s'abstient)

➤ **DEMOCRATIE LOCALE**

1 - Charte de la démocratie participative

A la majorité absolue, le Conseil Municipal adopte la charte de la démocratie participative.
(M. GUNTZBURGER s'abstient, M. FAYE vote contre)

2 - Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : étude du rapport annuel 2010 de la SOMAREP, délégataire du marché aux comestibles

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2010 :

Réunion de la CCSPL du 13 décembre 2011	Avis
Examen du rapport annuel de 2010 de : - SOMAREP: Délégataire du marché aux comestibles	Favorable

➤ FINANCES

3 - Amortissement des subventions d'équipement

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 1^{er} janvier 2006 concernant les subventions d'équipement versées et d'amortir les subventions d'équipement versées supérieures à 2.000 € sur une durée de :

- a) cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées aux b et c ;
- b) quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- c) trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

En deçà de 2.000 €, les dites subventions seront amorties sur un an.

4 - Débat d'orientations budgétaires

Conclusion du débat : La crise soumet les collectivités locales à des contraintes de natures différentes mais dont les effets se cumulent. Les conséquences de la crise se ressentent d'abord au niveau des recettes qui fléchissent : les recettes issues des transferts d'État s'amenuisent, en parallèle, le niveau des dépenses augmente du fait de l'atonie de l'activité économique et de la hausse de la demande sociale, et a fortiori concernant le souhait de la ville de maintenir un service public de proximité. La Ville pourrait se trouver confrontée à partir de l'an prochain à une situation plus délicate, en ayant à faire face simultanément à un renchérissement du coût du crédit (la politique d'assouplissement monétaire actuellement conduite par la banque centrale européenne ne pouvant pas perdurer trop longtemps), associé à un accès plus restreint à l'emprunt (les banques manquant de liquidités sont réticentes à prêter aux collectivités locales), à une possible dégradation des droits de mutation, ainsi qu'à une baisse plus significative que prévue des dotations de l'Etat notamment. Ces incertitudes et l'absence de lisibilité claire de la politique économique et fiscale du Gouvernement, soulignent, s'il en était besoin, l'importance de la prudence dans la gestion et la nécessité de maintenir des fondamentaux sains, stratégie qui permet aujourd'hui à la Ville de continuer à proposer aux Fontenaisiens, un service public de qualité, tout en continuant à envisager un plan d'équipement ambitieux. La mise en œuvre de cette politique au service des Fontenaisiens nous contraindra à revaloriser les taux d'imposition que la ville, consciente des efforts qui sont déjà demandés aux contribuables Fontenaisiens par l'Etat, cherchera à limiter au maximum tout en restant en deçà des taux d'imposition de toutes les communes voisines.

Le Conseil Municipal **prend acte** qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2011 s'est tenu en séance le 16 février 2012.

➤ ANIMATIONS

5 - Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des animations de Noël en décembre 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des animations de Noël 2012 et autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires concernant cette demande.

6 - Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la manifestation festive « Fontenay en Fête » les samedi 2 et dimanche 3 juin 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la manifestation festive « Fontenay-en-Fête » et autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires concernant cette demande.

➤ COMMANDE PUBLIQUE

7 - M.08.11 Fourniture et livraison de mobiliers pour les écoles et les accueils de loisirs de Fontenay aux Roses

Lots	Société attributaire	Adresse	Montants HT
1. Fourniture et livraison de mobiliers pour les écoles de Fontenay aux Roses	DIAGONALES SARL	ZI PARIEST PARC DE COURCERIN ALLEE LECH WALESA BAT F14 77185 LOGNES	Minimum : 25 000 € Maximum : 80 000 €
2. Fourniture et livraison de mobilier pour les accueils de loisirs de Fontenay aux Roses			Minimum : 2 000 € Maximum : 10 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché M.08.11 de fournitures et livraison de mobiliers pour les écoles et accueils de loisirs de Fontenay aux Roses avec :

8 - M.11.11 Fourniture et livraison de prothèses dentaires pour le Centre Municipal de Santé

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché M.11.11 de fournitures de prothèses dentaires pour le Centre Municipal de Santé avec la société LABORATOIRE D BAZIN sise 11 BIS RUE ADOLPHE FOCILLON 75014 PARIS, pour des montants annuels minimum et maximum respectivement de 50 000 euros HT et 90 000 euros HT.

9 – Avenant n°1 au marché M.07.09 : Marché de fournitures pour l'approvisionnement du Centre Technique Municipal Lot 4 Fourniture de matériel et matériaux de peinture

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue le marché M.07.09 Lot 4 de fourniture de matériel et matériaux de peinture à la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION ILE DE FRANCE, dont le siège social est situé 4 avenue de l'Industrie 69960 CORBAS, pour des montants minimal et maximal annuels respectivement de 10 000 et 40 000 euros HT pour la première période, et 30 000 et 120 000 euros HT pour le cumul des périodes suivantes.

10 – Non attribution du marché M.06.11 Fourniture et livraison de matériels de cuisine et électroménager – Lot 1 : acquisition de matériel de cuisine industriel et semi industriel – Lot 2 : acquisition de matériel électroménager professionnel et semi-professionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare infructueux ledit marché.

➤ JURIDIQUE

11 - Protocole d'accord transactionnel - Affaire FRANCILIA

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la Société FRANCILIA et la Société HORIS qui prendra effet à la date de signature par la Ville, et décide d'acter :

- le versement déjà effectué par la Société HORIS à la Ville de Fontenay-aux-Roses de la somme de 1530,21 € TTC au titre des honoraires et frais de Monsieur MONTEGUT, Sapiteur et expert en conception de cuisines.
- le versement déjà effectué par la Société HORIS de 3 321,01€ TTC, au titre de la réparation de l'intégralité des désordres des équipements de la cuisine imputables à la société HORIS.
- d'acter le versement par la Société HORIS à la Ville de Fontenay-aux-Roses de la somme de 1058,16 €TTC dans les 7 jours calendaires (sept jours calendaires) à compter de la prise d'effet du présent protocole d'accord au titre des honoraires et frais de Monsieur GRATALOUP, Expert.
- le versement par la Société FRANCILIA à la Ville de Fontenay-aux-Roses de la somme de 3174,48 €TTC dans les 7 jours calendaires (sept jours calendaires) à compter de la prise d'effet du présent protocole d'accord au titre des honoraires et frais de Monsieur GRATALOUP, Expert.
- le désistement de la société FRANCILIA de son action à opposition du titre de perception n°1336, enregistrée sous le numéro de requête : 1105340-3, dans le mois suivant la prise d'effet du présent protocole d'accord.

➤ POLITIQUE DE LA VILLE

12 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 prolongé jusqu'en 2014 : programmation des actions de fonctionnement 2012

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions « politique de la ville » auprès des différents partenaires institutionnels dans le cadre de la programmation 2012 ; d'autoriser le Maire ou son Adjoint en charge de la Politique de la Ville, à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre des actions de fonctionnement 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et de compléter le cas échéant la programmation 2012 en fonction des appels à projet liés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale à paraître au cours de l'année. Pour l'année 2012, le programme comporte les actions suivantes :

Au niveau communal, les actions du programme de fonctionnement 2012 sont les suivantes :

- **Réussite éducative** : 13 actions dans le domaine de la réussite éducative, du lien école-familles, d'ateliers culturels et linguistiques, et de l'accompagnement à la scolarité, menées par le service politique éducative de la Ville, le Club Pré-Ados, la médiathèque, le théâtre, la maison de quartier, le service enfance, le service jeunesse, le service prévention et des associations.
- **Citoyenneté** : 10 actions dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, d'ateliers de danse, d'actions de

découverte et rencontres entre les cultures, d'activités de cirque menées par le service prévention, la médiathèque, le théâtre, la maison de quartier et des associations.

- **Santé** : 4 actions dans le domaine de la prévention bucco-dentaire, de la santé des jeunes, de la nutrition, de la vie affective et sexuelle et du fonctionnement d'un Atelier Santé Ville.

Au niveau Intercommunal, le programme comprend le fonctionnement de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) ainsi que des actions liées à la citoyenneté et l'accès au droit et à la justice, à l'insertion professionnelle et sociale.

(M. FAYE s'abstient)

➤ PREVENTION

13 - Demandes de subventions dans le cadre du Contrat Local de Sécurité

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions suivantes, pour l'année 2012 :

- auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine (CG92) dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (CLS),
- auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),
- auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS).

Et d'autoriser le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à la Prévention, à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires à leur obtention.

➤ RESSOURCES HUMAINES

14 - Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

la création :

- 2 postes de rédacteur chef – temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – temps complet
- 1 poste d'attaché territorial – temps complet
- 3 postes d'attaché principal – temps complet
- 1 poste d'infirmière de classe supérieure – temps complet

la suppression :

- 1 poste d'Infirmière classe supérieure – temps non complet (80%)
- 3 postes d'attaché territorial – temps complet
- 2 postes de rédacteur principal – temps complet

15 - Demande d'agrément de la Ville au dispositif « Service Civique »

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite un agrément pour l'accueil de jeunes volontaires dans le cadre de missions de Service Civique, et autorise le Maire ou ses représentants à signer l'ensemble des documents relatifs aux procédures d'agréments et à l'accueil de jeunes volontaires dans le cadre de ce dispositif.

16 - Création de vacances pour la Maison de Quartier des Paradis

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'intervenants rémunérés à la vacation et de créer les vacances, listées ci-après, assorties des taux horaires bruts de rémunération suivants :

- atelier socio-linguistique : 27,70 € bruts l'heure,
- théâtre ou d'arts plastiques : 17,67 bruts l'heure,
- boxe thaïlandaise : 17,76 bruts l'heure,
- plasticien : 17,67 bruts l'heure.

Les vacances ci-dessous seront rémunérées sur la base du taux horaire de 9,35 € bruts :

- couture
- animations socioculturelles à dominante sportive et de l'animation enfance famille
- animation jeunesse
- animateur et intervenant henné dans le cadre de la fête des quartiers
- animateur dans le cadre de la fête des ateliers

Les vacances suivantes seront rémunérées sur la base du taux horaire de 9,49 € bruts :

- double dutch
- éducateur sportif
- éducateur sportif dans le cadre de la fête des quartiers

Les vacances ci-dessous seront rémunérées sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur :

- gardiennage de remplacement,
- secrétariat, accueil (remplacement d'agents absents pour formation).

➤ INTERCOMMUNALITE

17 – Approbation de la convention cadre de mise à disposition de services entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et les communes membres

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention cadre de mise à disposition de services entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et les communes membres ; et autorise le Maire à la signer.

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, MME BULLETT, M. AUBRUN, M. FAYE votent contre)

18 - Approbation de la convention de mise à disposition par la Ville de Fontenay aux Roses à la Communauté d'agglomération Sud de Seine du Château La Boissière en vue de sa réhabilitation et de la création d'une Maison de la Musique et de la Danse

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition par la Ville de Fontenay-aux-Roses à la Communauté d'agglomération Sud de Seine, du Château La Boissière, en vue de sa réhabilitation et la création d'une Maison de la Musique et de la Danse. Il autorise le Maire ou son adjoint, à cette fin, à mener toutes études et négociations avec la Communauté d'agglomération Sud de Seine et à signer ladite convention.

(M. FAYE s'abstient)

➤ VŒUX

19 - Vœu de la majorité municipale contre les suppressions de postes dans le Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED) et pour des moyens supplémentaires au collège des Ormeaux

« Considérant l'importance du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED) qui intervient en cohésion avec les équipes enseignantes des écoles pour aider les enfants en difficulté ;

Considérant la suppression continue des postes RASED dans la 20ème circonscription de l'Éducation nationale à laquelle appartient Fontenay-aux-Roses, portant à 5 le nombre de postes RASED pour l'ensemble des 5 389 écoliers de la circonscription, dont 2 200 à Fontenay-aux-Roses, à la rentrée 2012 contre 10 postes RASED il y a 3 ans ;

Considérant l'insuffisance de la Dotation Horaire Globale du Collège des Ormeaux dont le ratio H/E s'élèvera à 1,08 en 2012 (moyenne départementale: 1,178) contre 1,135 en 2008, alors même que le collège des Ormeaux comptera une classe de plus à la rentrée prochaine ;

Considérant que la réussite scolaire de tous les enfants implique un nombre suffisant d'enseignants et de personnels éducatifs auprès des écoliers et des collégiens, notamment des élèves en difficulté ;

Le Conseil municipal souhaite que l'Inspection académique revienne sur les suppressions du RASED, et réévalue à la hausse la Dotation Horaire Globale du Collège des Ormeaux»

Vœu adopté à la majorité absolue

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, MME BULLETT, M. AUBRUN, votent contre)

20 - Vœu déposé par Michel FAYE, élu Associatif et Citoyen, concernant l'installation du Conservatoire au Château Laboissière : pour un référendum local sur ce projet

Monsieur le Maire indique que la création d'une Maison de la Musique a été annoncée dans le programme municipal de l'équipe Fontenay pour tous et qu'elle est donc connue de longue date.

Il ajoute que le transfert des activités du Conservatoire au château La Boissière dans le cadre de cette future Maison de la Musique permettra à la fois d'offrir à tous les élèves qui souhaitent s'inscrire au Conservatoire des locaux adaptés et accessibles et offrira également l'opportunité grâce à la Communauté d'agglomération Sud de Seine de réhabiliter le château La Boissière, bâtiment important du patrimoine de notre commune sans impacter le budget municipal. Ce nouveau lieu culturel au cœur de la ville, dans le château La Boissière rénové, regroupera le conservatoire et les activités musicales du CCJL, autour de studios, de salles de répétition et d'un auditorium.

Vœu rejeté à la majorité absolue.

(M. FAYE vote pour)

21 - Vœu déposé par Michel FAYE, élu Associatif et Citoyen, proposant d'allouer à une ville grecque une aide financière égale au coût de la cérémonie des vœux du maire et de la municipalité aux Fontenaisiens qui serait du coup annulée en 2013.

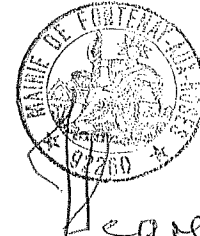
Le Maire et la majorité municipale réaffirment leur soutien le plus total au peuple grec et à sa lutte courageuse contre les politiques d'austérité qui lui sont imposées notamment par le FMI. La Grèce n'a pas besoin de charité mais d'un changement complet de politique économique tant au niveau national qu'au niveau européen. Le Maire dénonce l'utilisation de la détresse du peuple grec à des fins politiciennes locales.

Vœu rejeté à la majorité absolue.

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. FAYE, votent pour)

M. le Maire indique la date du prochain Conseil Municipal fixée au 21 mars 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure.



Segre
POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le
Pour le Maire par délégation
Jacqueline SEGRE
1^{ère} Maire-Adjointe

23 FEV. 2012

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville www.fontenay-aux-roses.fr